

BUREAU DU MERCREDI 07 MAI 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le mercredi 07 mai 2014 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 8, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 30 avril 2014 .

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. DAVISSE, Vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. HOCQUARD, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre,

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. CAMBON, Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. POPELIN, Vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan à M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune à M. DAVISSE , Vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi.

ABSENTS-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

M. PERNOT, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise.

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Hervé HOCQUARD, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires délibérées :

✓ MARCHE

- Afin de fixer le taux et le forfait définitifs de rémunération du maître d'œuvre le groupement SETEC TPI (mandataire)/EPI/Michel REMON architecte/Laurence Jouhaud Paysagiste DPLG (cotraitants) **a approuvé** l'avenant n°2 au marché n° 2013/12 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour l'opération de reconstruction des réservoirs et de la station de pompage de Bruyères-de-Sèvres fixant le montant maximal du marché à 1 322 400 € H.T., décomposé en un montant forfaitaire de 1 095 660 € H.T. et un montant estimatif de 226 740 € H.T. ; **a autorisé** la signature de l'avenant et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ CONVENTION AVEC LES TIERS

- **a approuvé** la convention d'occupation temporaire relative à l'implantation technique de contrôle de la qualité de l'eau dans les sous-sols de la piscine intercommunale située 57 rue Jean Bouin à Châtillon, à conclure entre le SEDIF et le Syndicat mixte du stade nautique intercommunal de Châtillon-Malakoff propriétaire-exploitant du complexe nautique, consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an ; **a autorisé** la signature de la convention et de tous les actes et documents s'y rapportant.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

